

V SPORTS

Les deux parties sont convenues:

- (1) d'encourager et de faciliter l'échange d'athlètes, d'équipes athlétiques, de spécialistes dans le domaine de l'éducation physique, de la récréation et des sports.
- (2) d'encourager et de continuer à propager les échanges bilatéraux au hockey sur glace selon l'entente entre Hockey Canada et la Fédération du Hockey d'URSS de même qu'à considérer le projet de monter une exposition sur le sport à l'époque des joutes de hockey entre les équipes canadienne et soviétique.
- (3) d'encourager et de faciliter la participation de leurs athlètes aux compétitions internationales qui auront lieu dans chacun des deux pays en 1972 et en 1973, comme les Jeux universitaires mondiaux qui se tiendront à Moscou en 1973.
- (4) d'échanger des entraîneurs bien connus dans des sports choisis sur la base de l'intérêt commun et de l'égalité des chances.

VI ECHANGES ENTRE DES ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES

ECHANGES

Les deux parties sont convenues:

- (1) d'encourager le développement d'échanges entre des organismes civils et sociaux et la coopération entre des organisations et institutions professionnelles et d'autres organisations et associations.
- (2) d'encourager et de faciliter des échanges réciproques et des visites d'écrivains, de journalistes, d'archivistes, de bibliothécaires, de compositeurs, de musiciens experts, de chorégraphes, d'auteurs dramatiques,